



La Ligue des Droits de l'Homme dénonce le traitement judiciaire des militants anti-Bure

Jeudi 20 juin 2019, la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) a présenté lors d'une conférence de presse son travail intitulé *Rapport sur les événements survenus à Bure et sur leur traitement judiciaire*. Celui-ci est composé d'une analyse de la LDH sur cette question, ainsi que du rapport d'un observateur international, Jacques Englebert, avocat au barreau de Namur, qui avait été mandaté par la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) pour participer à une mission d'observation judiciaire lors d'une d'audience dédiée à Bure le 5 février 2019 au Tribunal de Bar-le-Duc.



La conclusion de ce rapport est particulièrement alarmante. La LDH dénonce en effet le traitement réservé aux militants anti-CIGEO (Centre Industriel de stockage Géologique) dans le secteur de Bure, en Meuse. Elle indique ainsi que « les autorités publiques se livrent à un harcèlement destiné à criminaliser leurs positions et leurs manifestations qui a pour effet de porter atteinte aux libertés individuelles » d'expression et de circulation. L'Organisation Non-Gouvernementale (ONG) pointe de même les mesures répressives dont les opposants font l'objet, comme par exemple des « contrôles d'identité permanents et répétés », les « atteintes aux droits à la défense », « l'oppression des forces de l'ordre » ou encore « la prise d'images quasi-systématique, même en dehors des moments de manifestations, y compris dans

l'enceinte du Tribunal comme le rapportent certains témoins » sans que personne ne connaisse « la destination de ces images ni les conditions légales de leur conservation ». Ces éléments ont entre autres conduit Michel Tubiana, Président d'honneur de la LDH, à demander que le Tribunal de Bar-le-Duc soit dessaisi de toutes les procédures en lien avec les opposants de Bure.

Le rapport de la LDH et les observations remontées par la FIDH viennent conforter celles du Collectif contre l'Enfouissement des déchets Radioactifs (CEDRA) qui dénonce dans un communiqué de presse « la nature politique de cette répression », le « traitement judiciaire contraire aux valeurs de la justice » et « l'aspect théâtrale de la conduite des procès ». A l'issue de sa mission d'observation, le rapporteur Jacques Englebert a quant à lui affirmé : « Ayant, en trente années de barreau, eu l'occasion de fréquenter de nombreux palais de justice et de nombreuses salles d'audience, je peux témoigner qu'en dehors des procès mettant en cause des terroristes ou des faits de grand banditisme, je n'avais jamais ressenti, tant aux alentours que dans le palais et dans la salle d'audience, un tel sentiment d'oppression alimentée par la présence surdimensionnée des forces de l'ordre, pour la plupart en tenue d'intervention ».

Rappelons enfin que le projet CIGEO, piloté par l'Agence Nationale de gestion des Déchets Radioactifs (ANDRA) pour enfouir à 500 mètres sous terre les déchets les plus radioactifs ou à vie longue du parc nucléaire français, reste très contesté par différentes organisations et citoyens.

© Groupe BLE Lorraine – Tous droits réservés